

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2013

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean NEMOZ maire.

Secrétaire de séance : Roland BERCHOUX.

21 conseillers présents.

1 conseiller excusé sans pouvoir :
Vincent PONCIN

4 conseillers excusés avec pouvoir :
Sandrine LECOUTRE donne pouvoir à Olivier MERLIN
Éliane BAILLY donne pouvoir à Pascale TACHET
Evelyne MALLARTE donne pouvoir à Françoise EYMARD
Frédéric DESSEIGNET donne pouvoir à Jean-Pierre BERGER

1 - REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE : PRESENTATION DE LA SOCIETE VOLTALIS.

Il est rappelé qu'afin de réduire notre consommation d'énergie et notamment d'électricité, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) nous a récemment invités à soutenir une démarche innovante en faveur des économies d'énergie : l'effacement diffus. L'effacement diffus consiste à suspendre le fonctionnement des appareils de chauffage électrique sur de courtes durées, afin d'éviter au réseau électrique de faire appel à des centrales thermiques d'appoint trop coûteuses et qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre.

Un boîtier, installé dans les logements, pilote ces suspensions en temps réel. Ce dispositif contribue ainsi à la réduction des émissions de CO2 et permet un suivi des consommations électriques en temps réel, via une interface personnalisée sur internet. Il génère ainsi jusqu'à 15% d'économies d'énergie pour le foyer équipé sans aucun impact sur le confort des familles.

En réponse à l'appel du SEDI, il avait été proposé que la commune de Saint-Clair du Rhône conclue un partenariat avec la Société VOLTALIS, unique opérateur d'effacement diffus qualifié par le réseau de transport d'électricité, pour permettre aux Saint-Clairois de bénéficier de cette technologie sans aucun frais, ni d'installation, ni d'abonnement.

Le conseil municipal avait cependant décidé de repousser ce partenariat et d'effectuer préalablement un essai dans une école de la commune.

La Société VOLTALIS se propose aujourd'hui de présenter à l'ensemble du conseil municipal les avantages de cette nouvelle technologie.

Intervention de Monsieur Hubert Duval pour présenter le société Voltalis et la démarche que celle-ci souhaite entreprendre sur la commune.

A savoir, démarcher les particuliers utilisant le chauffage électrique ceci avec "l'aval" de la mairie. le but étant de leur faire diminuer leur consommation d'énergie électrique.

Compte tenu du caractère privé de cette société et du doute qui subsiste sur le message commercial, le conseil municipal se prononce contre ce partenariat.

Cette solution technique, sans investissement pourra toutefois être retenue pour les bâtiments communaux adaptés.

Vote à l'unanimité contre la recommandation de la Société VOLTALIS auprès des administrés.

2 - Etablissement des listes préparatoires du jury criminel : ANNEE 2014.

En exécution de l'alinéa 2 de l'article 261-1 du Code de procédure pénale, il est demandé au conseil municipal de procéder au tirage au sort des jurés d'assises qui pourront éventuellement figurer sur la liste annuelle du jury criminel établi au titre de l'année 2014 pour le ressort de la cour d'assises de l'Isère.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire à la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant ensuite établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale par une commission prévue à cet effet.

La liste devra comprendre un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral soit 9 noms au total. Il est rappelé que ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2014.

Ceci exposé, il est proposé de procéder publiquement, à partir des listes électorales de la commune, au tirage au sort des jurés d'assises.

sont tirés au sort :

*CLEMENCON Michaël, Louis – 602 route de praille
 GIBAUD Viviane veuve REMILLEUX – 238 route de la Madone
 MEHIAOUI Farid – rue de combe de Mars
 ROZELIER Béatrice Sylvie épouse PETIT – 7 avenue Emile Romanet
 GHIOTTI Cédric Didier – 2 les hautes Rembourdes
 SERPOLLIER Claude – 9 chemin des Buis
 PIATON Amélie – 491 rue Charles Péguy
 PIATON Chantal épouse FANJAT – 15 Parc de Varambon
 MANEQUIN Laetitia, Jeanine, Patricia – 277 rue Joseph Perret*

3 – VOTE DES SUBVENTIONS 2013.

La commission « subventions », réunie en séance du 11 avril dernier a examiné l'ensemble des propositions d'attribution de subventions à allouer aux diverses associations communales ou intercommunales, de droit public ou de droit privé.

Il est rappelé que le vote de subventions concernant certaines associations caritatives a déjà été effectué en conseil municipal (Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur). La compétence en ce domaine devant cependant être reprise par la CCPR, un remboursement devrait nous être attribué par cette dernière.

Ceci exposé, il est proposé à l'assemblée le vote des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2013

	Subventions 2011	Subventions 2012	Propositions 2013	Votées pour 2013
I – ECOLES ET ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES				
Coopératives scolaires (48 X 420) 2012/2013	20 500€	20 500€	20 500€	20 500€
Voyage CM2 2013 (4 X 800)	2 100€	2 100€	3 200€	3 200€
OGEC (95 X 48)	4 000€	4 320€	4 560€	4 560€
Sou des Écoles	750€	750€	750€	750€
A.P.E.L École St Paul	150€	150€	200€	200€
D.D.E.N (Délégation Dép. Éducation Nat.)	160€	160€	160€	160€
F.C.P.E St Maurice	310€	310€	300€	300€
Chambre des métiers de l'Isère (3 X 110)	330€		330€	330€
Chambre des métiers du Rhône (3X110) 3	440€	550€	330€	330€
M.F.R TARTARAS 1	75€	150€	80€	80€
M.F.R. Chaumont – Eyzin Pinet ?	225€	300€	?	?
CFA Loire 1		90€	90€	90€
M.F.R Bonnevaux 1	75€	75€	80€	80€

U.C.O.L (Union d'œuvres Laïques Roussillon)	1 400€ + 300€ cirque	1 400€	1 400€	1 400€
M.F.R. Saint Romain de Popey 1	-----	75€	?	?
M.F.R. Saint Barthélémy de Beaurepaire 1	-----	75€	80€	80€
St Jacques Roussillon	-----	-----	118€	118€
IME Meyrieu les Étangs 1	75€	75€	75€	75€

II - ASSOCIATIONS CARITATIVES OU SOCIALES HORS COMMUNE OU INTERCOMMUNALES

Restos du Cœur St Maurice l'Exil	800€ (en nature)	900€ (en nature)	1 000€	1 000€ voté
Secours Populaire Roussillon	800€	900€	1 000€	1 000€ voté
Secours Catholique Lyon	800€	900€	1 000€	1 000€ voté
Croix-Rouge Vienne	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€
Rétina	600€	600€	600€	600€
A.D.P.A.H	13 724€	15 140€	14 352€	14 352€
A.F.I.P.A.E.I.M	800€	800€	800€	800€
Les Vieux Jours	1 550€	1 550€	1 550€	1 550€
Centre de Soins	1 300€	1 300€	1 400€	1 400€
Maison de Saint-Prim	394,20€	+ 394,20€	?	?
Association Familiale Intercommunale	600€	600€	600€	600€
F.N.A.T.H. Condrieu	150€	150€	200€	200€
A.H.F.E.H.M.A.S	350€	350€	350€	350€
Vivre Libres	650€	650€	650€	650€
L'Outil en main	650€	750€	800€	800€
Voir Ensemble	850€	850€	850€	850€
ADF 38	330€	330€	?	?
Fédération Française de Cardiologie	500€	500€	500€	500€
France ALTZHEIMER	500€	500€	500€	500€
Téléthon (AFM)	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€
Rhodia Sport Handicap	-----	200€	-----	-----
Virade de l'Espoir	-----	500€	500€	500€
AFSEP (Sclérose en plaque)	-----	-----	500€	500€

	Subventions 2011	Subventions 2012	Propositions 2013	Votées pour 2013
--	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------

III- ASSOCIATIONS SAINT-CLAIROISES

A.C.C.A	550€	550€	550€	550€
A.E.R.I.S.	140€	140€	140€	140€
Anciens Combattants	600€	600€	600€	600€
A.C.P.G. Prisonniers	600€	600€	600€	600€
Anciens Marins	500€	500€	500€	500€
F.N.A.C.A	600€	600€	600€	600€
U.N (Parachutistes)	600€	600€	600€	600€
De FER et de FEU	-----	200€	300€	300€
Amicale du Personnel Communal	En sommeil	2 300€ + (330€)	2 300€	2 300€
Comité des Fêtes (+ 30° anniversaire)	1 600€	1 600€	1 600€ + 400€	1 600€ + 400€
Saint-Clair Rencontre	1 500€	1 500€	1 500€	1 500€
Nouvelles Légendes	1 550€	1 550€	1 550€	1 550€
Chorale Clariana	700€	700€	700€	700€
Atelier CELADON (peinture sur porcelaine)	600€	600€	600€	600€
Atelier AMPHORA (+ terre 1 an sur 2)	500€	1424,08€ + 500€	948,33€ + 500€	948,33€ + 500€
Côté Rotin	450€	450€	450€	450€
Club d'échecs	3 700€	3 700€	3 700€	3 700€
HACOR	150€	150€	200€	200€
Saint-Clair Bridge	500€	500€	500€	500€

Vignerons	650€	650€	700€	700€
Anciens de STAHL	450€	450€	500€	500€
Mammola	300€	300€	300€	300€
Comité de Jumelages	800€	800€	1 000€	1 000€
Création + Diffusion de Films	-----	-----	150€	150€
	-	--		
IV DIVERS				
A.F.E.I (Conseillères Municipales)	220€	220€	220€	220€
S.P.A Brignais – 3 956 X 0,33	1 122€	1 122,02€	1 306,14€	1 306,14€ déjà versé
I.R.M.A (Risques Majeurs)	130€	110€	110€	110€
Prévention routière	200€	200€	200€	200€
F.R.A.P.N.A (+ gère vivante)	150€	150€	200€	200€
Souvenir Français	150€	150€	150€	150€
AMI (Association des Maires de l'Isère)	968,49€	976,82€	991,93€	991,93€
CIFODEL (Centre de Formation des Élus)	563,36€	588,36€	625,36€	625,36€
Tournoi de Rugby International Jeunes	1 000€	-----	1 000€	1 000€
Ile de la Platière	-----	-----	200€	200€
R.C.R ? (40 ans)	-----	-----	500€	500€

Il a été ajouté la somme de 500 € pour les 40 ans du RCR.

Vote à l'unanimité pour l'ensemble des subventions

Les membres des différentes associations se sont abstenus lors du vote concernant leur association.

4 - MISE EN SEPARATIF ET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : PROGRAMME 2012. AVENANT AU MARCHÉ.

Il est rappelé qu'un marché de mise en séparatif et d'extension du réseau d'assainissement ainsi que de renforcement de la défense incendie a été programmé sur l'année 2012.

Des travaux supplémentaires en vue du renforcement de la défense incendie dans le secteur de la mairie ont cependant été rendus nécessaires.

Afin de prendre en compte ces nouveaux travaux, il est proposé de réaliser un avenant au marché initial qui s'élevait à 248 887,50 euros HT
297 669,45 euros TTC.

Montant de l'avenant : 26 779,00 euros HT.
32 027,68 euros TTC.

Soit + 10,76% par rapport au montant initial.

Nouveau montant du marché : 275 666,50 euros HT
329 697,13 euros HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le présent avenant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

voté à l'unanimité

5 - MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.

Conformément aux articles L2222-23 et 5211-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation. Les derniers marchés passés sans formalité préalable et supérieurs à 2000 euros concernent :

Entreprise ALPHA (produits de voirie pour désherbage)	2 751,40€
C.I.I. Industrie (abonnement service téléalerte)	2 247,28€
Mondino (abattage et évacuation des arbres)	5 906,40€
St Dizier Environnement (séparateur à graisses en inox)	10 076,30€
C.E.F. (matériel électrique)	5 415,03€
Saint-Clair Motoculture (diverses réparations + matériel)	2 692,25€
Locatou (location brise roche, pelle, remorque)	2 959,99€

6 - QUESTIONS DIVERSES.

2 sujets évoqués :

- Prises de compétence par la CCPR de la gestion eaux pluviales et assainissement :

Cette décision n'est pas favorable à la commune de Saint-Clair, il est décidé de s'abstenir lors du vote à la CCPR.

- *Réduction du nombre d'élus à la CCPR en 2014.*

La loi de décembre 2012 prévoit une réduction du nombre de délégués.

Dans le pire des cas, il passerait de 67 élus à 45 élus avec une représentativité nettement diminuée.

Possibilité de dérogation jusqu'à 20% soit 56 élus.

Sur les 5 formules proposées, Le conseil municipal se prononce pour l'option 3 qui conserverait 4 élus pour Saint-Clair contre 5 précédemment et léserait le moins de communes.

Si une option de la dérogation obtient la majorité qualifiée du vote des communes elle sera adoptée, sinon c'est la règle minimale qui s'appliquera avec 45 élus dont 3 Saint-Clairois seulement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30